

## **Vêlage et logement du veau allaitant**

***Des veaux soumis à une pression microbienne la plus faible possible***

### **I – HYGIENE GENERALE ET CONDUITE DE L'ELEVAGE**

- La désinfection, la dératisation, le vide sanitaire des cases à veau, et la séparation des classes d'âges sont des points essentiels de la prévention.
- Un point d'eau et un pédiluve à l'entrée du bâtiment permettent à l'éleveur et à ses visiteurs de laver et désinfecter leurs bottes avant d'y pénétrer et après en être sortis.
- Gestion des introductions :
  - Eviter les introductions sans quarantaine
  - Quantité des achats : plus il y a d'introductions, plus le risque est élevé de faire entrer de nouveaux germes dans l'exploitation
  - Provenance des animaux : essayer de limiter le nombre des élevages auxquels on achète des animaux.

### **II – AU VELAGE**

- La présence d'un box réservé aux vêlages (qui ne sert pas à isoler les malades) est recommandée. C'est le moyen de limiter au maximum l'exposition du veau aux germes pathogènes pendant les premières heures de sa vie.
- Le nettoyage et la désinfection du box de vêlage devraient être les plus fréquents possibles, l'idéal étant après chaque vêlage.
- L'aide systématique au vêlage est à proscrire (éviter la souffrance inutile du veau occasionnée par des manœuvres qui ne seraient pas nécessaire). En revanche, la surveillance est très souhaitable.
- L'hygiène au vêlage doit être la meilleure possible (désinfection des bras de l'opérateur et de la vulve de la vache, utilisation de gants de fouille, matériel propre).
- En élevage allaitant, l'objectif est d'obtenir des mamelles propres, notamment avec une litière suffisante et suffisamment portante. Le nettoyage de la mamelle avant la première tétée, quand il est possible, améliore la qualité du colostrum en diminuant la contamination bactérienne.

### III – LOGEMENT DU VEAU ET DE SA MERE

- Prévoir un coin à veaux, ou les mères n'ont pas accès. Plus les veaux y passent de temps, moins ils sont exposés aux contaminations venant de leurs mères
- Recommandations de surface minimale pour les cases : 11 m<sup>2</sup> de surface réellement paillée par couple veau/mère et 1,2 m<sup>2</sup> par veau dans le coin à veaux.
- Conduite, le plus possible, en lots de veaux d'âges homogènes.
- Pour éviter la prolifération des bactéries pathogènes, la température de la litière ne devrait pas excéder 36°C. (On peut la contrôler en plusieurs points, à 10 cm de profondeur, avec un thermomètre médical ordinaire).
- De même, la litière devrait rester la plus sèche possible (utilisation, si nécessaire, de super phosphate de chaux, 100 g/m<sup>2</sup> en prévention et 300g en cas d'humidité ou de pathologie, 2 fois par semaine).
- La portance de la litière doit être suffisante pour que les mamelles des vaches restent propres, grâce à un sol drainant (évacuation suffisante), et pour que les veaux ne s'y enfoncent pas. Après la mise à l'herbe, nettoyage à l'eau chaude sous pression et désinfection de la stabulation, des sols et murs jusqu'à 2 m de hauteur, avec un produit actif en présence de matière organique (peu de désinfectants usuels ont une activité contre les cryptosporidies : à voir si un isolement de ce parasite a été effectué en cours de saison de vêlage).

***Mesure d'urgence si la pression microbienne devient trop forte et incontrôlable :  
Faire vèler dehors***

### IV – CONFORT THERMIQUE

- Confort thermique : La température de confort du veau (entre 8 et 22 °C) est plus élevée que celle des adultes. Il faut leur éviter les températures négatives et les « coups de chaleur ». Le volume et le renouvellement d'air doivent être suffisants pour éviter l'humidité. Toutefois éviter les courants d'air (la vitesse de l'air ne devrait pas excéder 0,5 m/s - utilisation de filets brise vent, de bardage ajouré).